

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun élément ne délivre de crédits ECTS)

- mode (2) : choix de la meilleure note entre d’une part la moyenne des notes à toutes les évaluations et d’autre part la note de la dernière évaluation.

- mode (4) : moyenne éventuellement pondérée de toutes les évaluations.

Modalité d'application de la seconde chance

- Pour les éléments en ECI, le nombre de CC est égal au minimum requis pour garantir la seconde chance.

- Pour les autres éléments, la seconde session représente la deuxième chance.

Règles de prise en compte des absences

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

Règles de compensation

- Au sein d’un semestre, il y compensation entre les 5 UE qui le constituent.

- La compensation s’opère également entre les 2 semestres du niveau L1.

Règles concernant le statut AJAC

Un étudiant n’ayant pas validé le L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l’année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s’il le souhaite à s’inscrire dans l’année supérieure L2 (disposition du paragraphe 2.2.1.i.2 du règlement des études).

Règles concernant le report des notes de TP

Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée en cas de session 2.

Dans le cas où le contenu pédagogique du ou des TP n'est pas modifié, en cas de redoublement, la note de TP, si elle est supérieure à 10 sur 20 sera également conservée pour l'année suivante de réinscription dans la mesure d'un seul redoublement.

Stage facultatif

Durée de 1 semaine à 4 semaines maximum. Ce stage se effectué en dehors des périodes d’examens (du 01/05 au 31/08).

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)